

Observatoire des Pratiques policières (OPP) – 17 septembre 2007

Dossier sur l'évacuation de l'ancienne imprimerie, sise 45 rue de St-Jean, par les forces de l'ordre, mercredi 29 août 2007

Introduction

Suite à l'évacuation par les forces de l'ordre, mercredi 29 août 2007 à 23 h., d'un immeuble vide, situé 45 rue de St-Jean, nous avons reçu une dizaine de témoignages, émanant pour la plupart de gens qui se trouvaient à l'intérieur du bâtiment, ainsi que d'un habitant du quartier dont le balcon surplombe l'arrière de celui-ci. Ces témoignages, lesquels frappent par la retenue de leur ton et par la cohérence qui se dégage de leur lecture comparative, nous ont paru suffisamment crédibles pour que nous décidions de les communiquer aussi bien à la cheffe de la police genevoise, au conseiller d'État en charge du Département des institutions, au commissaire à la déontologie qu'à la presse. Les multiples violations des droits humains dont ils font état doivent, en effet, être portées, pensons-nous, à la connaissance tant des responsables de la conduite des forces de l'ordre lors des interventions de celles-ci, que de l'opinion.

Bref rappel des faits

Mercredi 29 août 2007, un groupe d'une cinquantaine de personnes occupe un immeuble vide, rue de St-Jean 45, et organise pour le soir même un concert dans ce lieu, auquel assistent environ 150 personnes. Quelques policiers stationnent à l'extérieur, mais ne cherchent pas à s'opposer au libre va-et-vient des spectateurs ou des occupants. Il fait un temps exécrable. La pluie tombe à verse. Vers 23 h., les gendarmes donnent l'assaut au bâtiment, à la fois par la porte donnant sur la chaussée, par les fenêtres arrières de la salle où se déroule le concert, et par le toit. Des grenades lacrymogènes sont lancées. Prises au piège, les personnes présentes s'échappent comme elles peuvent, sous les coups et les insultes des policiers. Puis, sans être victimes d'aucune provocation, ceux-ci commencent à donner la chasse à toutes celles et tous ceux qui stationnent dans les alentours, en faisant abondamment usage de leur véhicule lance-eau.

Une violence inutile et disproportionnée

L'usage de la force par la police doit respecter les principes de nécessité et de proportionnalité, ce qui n'a manifestement pas été le cas ce mercredi 29 août. L'absence de sommations de la part des policiers donnant l'assaut à la salle, l'usage de gaz lacrymogènes dans un local fermé, dont les gens ne pouvaient que difficilement sortir, en sont les signes les plus évidents. Il a également été fait mention d'objets divers lancés par des gendarmes depuis

le toit sur la tête de ceux qui tentaient d'évacuer le matériel des musiciens. On peut s'interroger encore sur la violence dont a fait preuve la police contre les gens qui se trouvaient à l'extérieur du bâtiment, alors qu'ils ne manifestaient pas, pourchassés et tabassés dans les rues avoisinantes, pour certains jusqu'à la place des Charmilles. Enfin, nous mentionnerons ce qui nous apparaît comme une illustration éloquente de ces débordements : le policier qui, après avoir brutalisé une journaliste de la TSR, fracasse contre un mur la caméra dont celle-ci était équipée, le seul incident qui a bénéficié, si l'on ose dire, d'une couverture médiatique.

Ces faits, qui trahissent le développement inquiétant au sein des détenteurs de la force publique d'une véritable haine à l'égard d'une certaine catégorie de citoyennes et de citoyens, sont inadmissibles. Et les rédacteurs du communiqué officiel eux-mêmes paraissent les condamner, d'une part en n'assumant pas la violence dont leurs collègues ont fait preuve à l'occasion de cette évacuation, et en attribuant l'entière responsabilité de celle-ci à ceux qui semblent être devenus leurs adversaires personnels. Le « caillassage » dont les policiers affirment avoir été victimes et qui aurait justifié leur répression, paraît, en particulier, peu crédible, même si, sans doute, des projectiles ont pu être tirés contre eux, en réponse à la violente agression que venaient de subir les personnes présentes dans la salle. Nous en voulons pour preuve le fait qu'aucune personne n'a été arrêtée pour ce motif.

Conclusion

Nous prions donc instamment la cheffe de la police, Mme Monica Bonfanti, le conseiller d'État en charge du Département des institutions, M. Laurent Moutinot de veiller à ce que de semblables dérapages ne se reproduisent pas, et que les principes élémentaires qui sous-tendent les droits humains soient respectés. Nous engageons vivement le commissaire à la déontologie, M. Louis Gaillard, d'enquêter sur les faits que nous rapportons dans ce dossier. Nous invitons enfin les journalistes à faire preuve d'un esprit particulièrement critique, s'agissant surtout des déclarations émanant de la police, dont il a été démontré à de multiples occasions qu'ils sont mensongers. Nous évoquerons pour mémoire les brutalités policières qui avaient accompagné le départ à la gare Cornavin des militants lausannois et fribourgeois à l'issue de la manifestation contre l'OMC du 29 mars 2003, dont la plus spectaculaire avait été le tir de deux balles d'un fusil marqueur contre une syndicaliste, un fait grave là non plus non assumé par les porte-parole de la police.